

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2016

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement de la Commission* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/rapports-politiques/#controleur>. Ces documents fournissent les renseignements appropriés sur la gestion des contrôles en place.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux, La secrétaire par intérim

La version originale a été signée par :
Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada
Le 29 juin 2016

Rapport des auditeurs indépendants

À la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Commission des champs de bataille nationaux** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Commission des champs de bataille nationaux** au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 29 juin 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la situation financière
au 31 mars
(en dollars)

| | <u>2016</u> | | <u>2015</u> | |
|---|--------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| Passifs | | | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 615 061 | \$ | 771 615 | \$ |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | 108 611 | | 121 813 | |
| Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères | 140 821 | | 159 039 | |
| Avantages sociaux futurs (note 9) | <u>181 605</u> | | <u>196 281</u> | |
| Total des passifs nets | 1 046 098 | | 1 248 748 | |
| Actifs financiers | | | | |
| Montant à recevoir du Trésor | 707 768 | | 840 763 | |
| Débiteurs (note 5) | <u>48 114</u> | | <u>89 891</u> | |
| Total des actifs financiers nets | 755 882 | | 930 654 | |
| Dette nette ministérielle | 290 216 | | 318 094 | |
| Actifs non financiers | | | | |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 18 524 998 | | 14 711 777 | |
| Frais reportés (note 14) | <u>0</u> | | <u>38 728</u> | |
| Total des actifs non financiers | 18 524 998 | | 14 750 505 | |
| Situation financière nette ministérielle | <u>18 234 782</u> | \$ | <u>14 432 411</u> | \$ |

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux, La secrétaire par intérim

La version originale a été signée par :
Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada
Le 29 juin 2016

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

| | 2016 | | 2016 | | 2015 |
|--|---------------------|----|--------------------|----|--------------------|
| | Résultats prévus | | | | |
| Charges (note 8) | | | | | |
| Conservation et mise en valeur | 2 422 050 | \$ | 2 267 139 | \$ | 2 336 999 |
| Éducation et services publics | 1 015 529 | | 1 018 014 | | 1 042 459 |
| Services internes | 6 729 776 | | 6 724 597 | | 7 336 034 |
| Total des charges | 10 167 355 | | 10 009 750 | | 10 715 492 |
| Revenus | | | | | |
| Stationnements | 1 250 000 | | 1 268 636 | | 1 249 937 |
| Activités pédagogiques et accueil | 378 000 | | 490 265 | | 524 363 |
| Loyers | 180 000 | | 192 311 | | 194 490 |
| Autres revenus | 102 000 | | 302 007 | | 250 709 |
| Total des revenus | 1 910 000 | | 2 253 219 | | 2 219 499 |
| Coût de fonctionnement | 8 257 355 | | 7 756 531 | | 8 495 993 |
| Excédent des charges de fiducie sur les revenus (note 7) | 75 675 | | 8 798 | | 203 361 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert | 8 333 030 | | 7 765 329 | | 8 699 354 |
| Financement du gouvernement et transfert | | | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement | | | 11 446 063 | | 10 375 188 |
| Variation des montants à recevoir du Trésor | | | (132 995) | | (237 371) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11) | | | 254 632 | | 240 738 |
| Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12) | | | 0 | | (116 022) |
| Excédent de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert | | | (3 802 371) | | (1 563 179) |
| Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice | | | 14 432 411 | | 12 869 232 |
| Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice | | | 18 234 782 | \$ | 14 432 411 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

| | <u>2016</u> | | <u>2015</u> | |
|--|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| Excédent de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert | (3 802 371) | \$ | (1 563 179) | \$ |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 4 827 354 | | 3 508 388 | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (1 046 381) | | (1 061 466) | |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 0 | | (841 080) | |
| Amortissement des frais reportés | (1 041) | | (12 488) | |
| Perte sur l'aliénation des frais reportés | (5 439) | | 0 | |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | 3 774 493 | | 1 593 354 | |
| Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle | (27 878) | | 30 175 | |
| Dette nette ministérielle - début de l'exercice | 318 094 | | 287 919 | |
| Dette nette ministérielle - fin de l'exercice | <u>290 216</u> | \$ | <u>318 094</u> | \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

| | <u>2016</u> | | <u>2015</u> | |
|--|-------------------|-----------|-------------------|-----------|
| Activités de fonctionnement | | | | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert | 7 765 329 | \$ | 8 699 354 | \$ |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse: | | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (1 046 381) | | (1 061 466) | |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 0 | | (841 080) | |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11) | (254 632) | | (240 738) | |
| Amortissement des frais reportés | (1 041) | | (12 488) | |
| Perte sur l'aliénation des frais reportés | (5 439) | | 0 | |
| Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12) | 0 | | 116 022 | |
| Variations de l'état de la situation financière | | | | |
| Augmentation (diminution) des débiteurs | (41 777) | | 13 385 | |
| Diminution des créditeurs et charges à payer | 156 554 | | 73 758 | |
| Diminution des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères | 18 218 | | 150 228 | |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | 13 202 | | (70 655) | |
| Diminution des avantages sociaux futurs | 14 676 | | 40 480 | |
| Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement | 6 618 709 | | 6 866 800 | |
| Activités d'investissement en immobilisations | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 4 827 354 | | 3 508 388 | |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations | 4 827 354 | | 3 508 388 | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | 11 446 063 | \$ | 10 375 188 | \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2015-2016*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission

procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant au régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés. Depuis le 29 octobre 2012, l'accumulation des indemnités de départ au titre de programme de paie des employés a cessé.

(iii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que

représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations | Période d'amortissement |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Bâtiments | 15 à 35 ans |
| Travaux et infrastructure | 5 à 40 ans |
| Matériel et outillage | 3 à 15 ans |
| Véhicules | 5 à 15 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Logiciels informatiques | 3 à 5 ans |

Les immobilisations en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(h) Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation. Suite au décret 2015-0480 daté du 30 avril 2015 (échange de terrain entre ministères tel que décrit à la note 14), une partie de ces actifs a été transférée à la Commission et la balance qui n'a pas été transférée a été radiée de ses livres.

(i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

| | 2016 | 2015 |
|--|----------------------|----------------------|
| | (en dollars) | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert | 7 765 329 \$ | 8 699 354 \$ |
| Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations: | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (1 046 381) | (1 061 466) |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 0 | (841 080) |
| Amortissement des frais reportés | (1 041) | (12 488) |
| Perte sur l'aliénation des frais reportés | (5 439) | 0 |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères | (254 632) | (240 738) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | 13 202 | (70 655) |
| Diminution des avantages sociaux futurs | 14 676 | 40 480 |
| Charges relatives au compte en fiducie de la Commission | (20 269) | (219 727) |
| Revenus non fiscaux | 2 196 075 | 2 162 923 |
| Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission | 11 471 | 16 366 |
| Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations | 907 662 | (226 385) |
| Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations: | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 4 827 354 | 3 508 388 |
| Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages | 0 | 116 022 |
| Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations: | 4 827 354 | 3 624 410 |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 13 500 345 \$ | 12 097 379 \$ |

(b) Autorisations fournies et utilisées

| | 2016 | | 2015 | |
|---|-------------------|-----------|-------------------|-----------|
| | (en dollars) | | | |
| Autorisations fournies: | | | | |
| Patrimoine Canadien: | | | | |
| Dépenses d'opération et de capital | 11 356 527 | \$ | 12 252 636 | \$ |
| Autorisations parlementaires non-utilisées | (537 975) | | (2 824 768) | |
| | 10 818 552 | | 9 427 868 | |
| Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés | 485 719 | | 506 589 | |
| Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP | 2 196 074 | | 2 162 922 | |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 13 500 345 | \$ | 12 097 379 | \$ |

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la Commission:

| | 2016 | | 2015 | |
|---|----------------|-----------|----------------|-----------|
| | (en dollars) | | | |
| Crédoiteurs courants | 384 384 | \$ | 621 838 | \$ |
| Temps compensatoire à payer | 16 748 | | 4 267 | |
| Salaires courus | 206 512 | | 138 050 | |
| TPS perçue | 7 417 | | 7 460 | |
| Total des crédoiteurs et des charges à payer | 615 061 | \$ | 771 615 | \$ |

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

| | 2016 | | 2015 | |
|---|---------------|-----------|---------------|-----------|
| | (en dollars) | | | |
| Débiteurs - autres ministères et organismes | 11 395 | \$ | 20 807 | \$ |
| Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec) | 36 719 | | 69 084 | |
| Débiteurs | 48 114 | \$ | 89 891 | \$ |

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

6. Immobilisations corporelles

| Catégorie d'immobilisations | Coût | | | | | Amortissement cumulé | | | | | Valeur comptable nette | |
|-----------------------------|----------------------|-------------------|---------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|---------------------|---------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| | Solde d'ouverture | Ajustements | Acquisitions | Aliénations et radiations | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Ajustements | Amortissement | Aliénations et radiations | Solde de clôture | 2016 | 2015 |
| Terrain | 724 710 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 724 710 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 724 710 \$ | 724 710 \$ |
| Bâtiments | 10 746 238 | 0 | 211 593 | 0 | 10 957 831 | 5 688 454 | 0 | 372 989 | 0 | 6 061 443 | 4 896 388 | 5 057 784 |
| Travaux et infrastructure | 12 969 907 | 182 813 | 4 354 531 | 27 683 | 17 479 568 | 4 669 825 | 150 565 | 479 728 | 27 683 | 5 272 435 | 12 207 133 | 8 300 082 |
| Matériel et outillage | 1 273 249 | 0 | 68 261 | 15 981 | 1 325 529 | 937 422 | 0 | 63 277 | 15 981 | 984 718 | 340 811 | 335 827 |
| Véhicules | 1 118 571 | 0 | 173 605 | 89 839 | 1 202 337 | 968 328 | 0 | 59 913 | 89 839 | 938 402 | 263 935 | 150 243 |
| Matériel informatique | 267 086 | 0 | 19 364 | 0 | 286 450 | 245 000 | 0 | 14 899 | 0 | 259 899 | 26 551 | 22 086 |
| Logiciels informatiques | 240 488 | 0 | 0 | 0 | 240 488 | 119 443 | 0 | 55 575 | 0 | 175 018 | 65 470 | 121 045 |
| Total | 27 340 249 \$ | 182 813 \$ | 4 827 354 \$ | 133 503 \$ | 32 216 913 \$ | 12 628 472 \$ | 150 565 \$ | 1 046 381 \$ | 133 503 \$ | 13 691 915 \$ | 18 524 998 \$ | 14 711 777 \$ |

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 s'élève à 1 046 381 \$ (1 061 466 \$ en 2015).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est de 33 942 \$ au 31 mars 2016 (432 126 \$ en 2015).

La perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 s'élève à 0 \$ (841 080 \$ en 2015).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| | (en dollars) | |
| Charges | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 0 \$ | 211 570 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 30 122 | 11 503 |
| Services professionnels | 20 269 | 8 157 |
| Total des charges | 50 391 | 231 230 |
| Revenus | | |
| Intérêts | 2 971 | 7 366 |
| Divers | 8 500 | 9 000 |
| Total des revenus | 11 471 | 16 366 |
| Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 30 122 | 11 503 |
| Excédent des charges de fiducie sur les revenus | 8 798 | 203 361 |
| Solde au début de l'exercice | 784 494 | 987 855 |
| Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada | 775 696 \$ | 784 494 \$ |

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, aucune immobilisation corporelle n'a été acquise à même le compte en fiducie (211 570 \$ en 2015). Ces immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans et leur amortissement cumulé est de 41 625 \$ au 31 mars 2016 (11 503 \$ au 31 mars 2015).

8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation et mise en valeur** regroupent les services suivants :

- Les services d'entretien qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service de l'horticulture qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;
- Les services de surveillance et de sécurité qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

L'**éducation et services publics** regroupent les services suivants :

- Le secteur patrimonial offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;
- Le service culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

| | 2016 | | 2015 | |
|--|-------------------|-----------|-------------------|-----------|
| | (en dollars) | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 4 156 111 | \$ | 4 184 451 | \$ |
| Paiement en remplacement d'impôts fonciers | 2 453 881 | | 2 334 043 | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 046 381 | | 1 061 466 | |
| Fournitures et équipements | 642 937 | | 670 422 | |
| Services professionnels | 638 478 | | 550 106 | |
| Entretien et réparation | 512 878 | | 478 445 | |
| Publicité | 374 084 | | 347 102 | |
| Transport et communication | 105 533 | | 139 452 | |
| Location | 70 987 | | 95 437 | |
| Perte sur l'aliénation des frais reportés | 5 439 | | 0 | |
| Autres subventions et paiements | 2 000 | | 1 000 | |
| Amortissement des frais reportés | 1 041 | | 12 488 | |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 0 | | 841 080 | |
| Total des charges | 10 009 750 | \$ | 10 715 492 | \$ |

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2015-2016 s'élève à 334 807 \$ (346 304 \$ en 2014-2015). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,25 fois (1,41 fois pour 2014-2015) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,24 fois (1,39 fois en 2014-2015) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ et indemnités d'accident de travail

La Commission paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la nature du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter du 29 octobre 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Les employés avaient jusqu'au 29 avril 2013 pour faire connaître leurs intentions, 90 % des employés ont manifesté leurs choix par un paiement immédiat ou à court terme représentant 79 % du montant total de l'indemnité. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement.

Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ qui s'élève à 97 605 \$ au 31 mars 2016 (106 640 \$ au 31 mars 2015), la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 %, un taux d'actualisation de 2,00 %, une probabilité de départ des employés de 0 % avant l'âge de 55 ans (30 ans de service et 55 ans d'âge) ou avant l'âge de 60 ans comme hypothèse de départ à la retraite pour la majorité des employés.

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation totalisant 84 000 \$ au 31 mars 2016 (89 641 \$ en 2014-2015). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 2,00 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

| | 2016 | | 2015 | |
|---|----------------|-----------|----------------|-----------|
| | (en dollars) | | | |
| Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice | 196 281 | \$ | 236 761 | \$ |
| Charge pour l'exercice | 11 287 | | (23 644) | |
| Prestations versées pendant l'exercice | (25 963) | | (16 836) | |
| Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice | 181 605 | \$ | 196 281 | \$ |

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. En 2017, l'obligation comprend, entre autres, le contrat de pelouse et la convention particulière de service pour le projet d'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel parallèle à la côte Gilmour. Pour les années subséquentes, il s'agit de contrats de services de réparation et d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 et exercices ultérieurs | Total |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|------------------------------------|-------------------|
| Obligations contractuelles | 268 954 \$ | 201 921 | 179 599 | 6 450 | 5 596 \$ | 662 520 \$ |
| Total | 268 954 \$ | 201 921 \$ | 179 599 \$ | 6 450 \$ | 5 596 \$ | 662 520 \$ |

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

| | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| | (en dollars) | |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | 254 632 \$ | 240 738 \$ |
| Total | 254 632 \$ | 240 738 \$ |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges de la Commission. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par la Commission. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

13. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 57 144 \$ en 2015-2016 (56 576 \$ en 2014-2015), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

14. Transfert en provenance d'un autre ministère

Le 30 avril 2015, conformément au décret 2015-0480, un transfert de terrain est intervenu entre la Commission, Défense nationale et Services publics et Approvisionnement Canada pour le Manège militaire. Celui-ci portait sur une parcelle de terrain ayant front à la rue Wilfrid-Laurier en échange d'une autre parcelle adjacente plus grande. Selon l'article 8.2 du *Guide de la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor*, le transfert de garde se fait sans effectuer une évaluation ou une estimation des biens immobiliers car sa contrepartie est une somme symbolique, étant donné que toutes les ressources touchées, y compris les immobilisations, sont transférées d'un ministère à un autre.

Avant cet échange de terrain, les frais de réfection relatifs à cet actif non détenu par la Commission étaient comptabilisés à titre de frais reportés dans les états financiers de la Commission. Par conséquent, le 30 avril 2015, la Commission a transféré la valeur comptable nette d'une partie des frais reportés dans ses immobilisations corporelles. Ces ajustements dans l'exercice courant sont représentés dans le tableau des immobilisations corporelles à la note 6. De plus, il y a eu une perte sur l'aliénation des frais reportés qui s'élève à 5 439 \$ au 31 mars 2016 pour la portion du stationnement du manège qui n'a pas été transféré à la Commission.